

LE GENRE TEMOIGNAGE : QUEL SAVOIR, QUEL LECTEUR ?

Magali Brunel

► **To cite this version:**

Magali Brunel. LE GENRE TEMOIGNAGE : QUEL SAVOIR, QUEL LECTEUR?. “ Narrative Matters 2014: Narrative Knowing/Récit et Savoir, Jun 2014, Paris, France. hal-01089216

HAL Id: hal-01089216

<https://hal-univ-paris.archives-ouvertes.fr/hal-01089216>

Submitted on 13 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE GENRE TEMOIGNAGE : QUEL SAVOIR, QUEL LECTEUR ?

1. Introduction :

Georges Perec, dans *Robert Antelme ou la vérité de la littérature*¹ évoque deux lectures du texte de témoignage. La première, présentée en première partie de son article, est celle de la lecture des nombreux textes testimoniaux qui paraissent dans l'immédiate après-guerre, que Perec présente comme une lecture qui échoue, ne trouvant pas dans son lectorat la réaction attendue. L'autre lecture proposée est celle de *L'espèce humaine*, de R. Antelme que Perec envisage comme l'exemple d'un texte qui permet le développement d'une lecture adaptée. Ainsi, selon lui, lire un témoignage, c'est s'engager dans un pacte particulier, qui implique un contrat de lecture spécifique entre l'auteur témoin et le lecteur. Tandis que les chercheurs en littérature se sont portés sur l'examen de ce genre nouveau, qui ne s'inscrit pas dans les catégories génériques traditionnelles², ou que les chercheurs en Histoire ont étudié la porosité du genre avec celui du récit historique ainsi que la question de sa fiabilité historique³, peu de travaux se sont centrés sur le pacte de lecture spécifique qu'engage le texte de témoignage. Perec est de ceux qui ont ouvert la réflexion sur ce champ, qui nous semble permettre d'une part, de reposer différemment des enjeux soulevés ailleurs – par exemple sur la complexe articulation entre éthique et esthétique du témoignage – et d'autre part, de faire avancer l'analyse, en relation avec les théories de la réception, du côté du lecteur programmé par un tel texte, au cœur duquel s'inscrit, de manière centrale, le projet d'une transmission.

Nous revenions juste, nous ramenions avec nous notre mémoire, notre expérience toute vivante et nous éprouvions un désir fanatique de la dire telle quelle.⁴

Mais qu'est-ce qui se livre dans le texte de témoignage, que restitue la mémoire, que peut transmettre l'expérience ? Face au silence, face à l'oubli, face à l'indicible, le texte de témoignage avance qu'il y a quelque chose à dire : doit-on alors parler de savoir ? A quel titre le peut-on, tandis qu'un savoir se définit, selon P. Pastré, comme « un ensemble d'énoncés portant sur un domaine, énoncés non contradictoires et reconnus valides par une communauté scientifique ou professionnelle⁵ ». Le texte de témoignage porte une complexité constitutive dans son rapport au savoir, complexité qui nous semble être également au cœur de sa réception. Que transmet-il et comment doit-on le lire ? Plus précisément, tandis que la tradition critique postule un lecteur rationnel, qui accède au texte de témoignage sans s'appuyer sur ses affects, nous pensons que le lecteur de témoignage est également un lecteur engagé à s'investir subjectivement dans sa lecture.

En premier lieu, il s'agit de préciser le corpus que nous intégrons et nommons témoignage, c'est à dire texte appartenant au genre du témoignage. A la suite de G. Perec, nous le désignons dans sa dimension première de « transformation d'une expérience [traumatisante] en langage ». Nous écartons donc de notre corpus les textes qui font témoignage, c'est à dire qui servent, secondairement, de témoignage, pour ne conserver que des écrits qui visent explicitement un projet testimonial. Pour prolonger cette définition, nous retiendrons des travaux de C.

1

Antelme, 1985, 1992.

² Voir Hamburger, 1977 ; Shaeffer, 1989 ; Combe, 1992 ; Lacoste, 2011.

³ Voir Ricoeur, 2000.

⁴ Antelme, *L'espèce humaine*, 1947, avant-propos.

⁵ 2007, p.82.

Lacoste⁶ plusieurs autres critères, de façon à écarter le seul classement thématique retenu le plus communément, et qui constitue, selon elle, un obstacle à l'analyse de la spécificité du genre⁷. Ainsi le genre du témoignage désigne des textes écrits par des témoins affirmant dans leur texte leur intention de témoigner, se caractérise par le fait que ce qui est transmis l'est par ceux qui l'ont vécu, qui ont été des victimes rescapées de la violence guerrière : il désigne donc « les textes écrits par des témoins directs qui ont survécu et témoignent de leur expérience⁸ ». Pour assurer à notre propos sa cohérence, nous retiendrons pour cette étude un sous-ensemble de textes rapportant l'expérience des camps, produits dans les premières années de l'après-guerre⁹.

⁶

2011.

⁷« La partition en fonction de critères thématiques référentiellement définis (la vie concentrationnaire, le champ de bataille) constitue un obstacle épistémologique que la perspective générique nous semble à même de dépasser » (Lacoste, 2011, p.18)

⁸ Lacoste, 2011, p.26.

⁹ Le corpus retenu est plus précisément indiqué en bibliographie.

2. Un pacte énonciatif complexe

Engager une réflexion sur le pacte de lecture du texte de témoignage, c'est, tout d'abord, en préciser la complexité énonciative car elle conditionne le projet de transmission. Lorsque P. Lejeune dégage les caractéristiques du pacte autobiographique¹⁰, il s'appuie sur une distinction de celui-ci avec d'autres genres, celui de la biographie et celui du récit de témoin. Or, le tableau synthétique présenté, que nous restituons ici partiellement, ne nous semble clairement pas cerner les spécificités du genre témoignage :

Personne grammaticale / Identité	je	il
Narrateur = personnage principal	Autobiographie classique (autodiégétique)	Autobiographie à la 3 ^e personne.
Narrateur ≠ personnage principal	Biographie à la 1 ^e personne (récit de témoin) (homodiégétique)	Biographie classique (hétérodiégétique)

Si l'on suit Lejeune, le récit de témoin rapporte des événements en ne se situant pas au centre de ceux-ci. Si cette position peut être admise dans le cas d'un texte de témoignage au sens judiciaire ou administratif, elle ne concerne pas le genre témoignage, dans lequel le témoin est non seulement le narrateur, mais également celui que le lecteur suit tout au long de sa lecture. Il y a donc, comme le rappelle F. Rastier¹¹, tout comme dans le texte autobiographique, identité entre auteur, narrateur et protagoniste, identité revendiquée puisqu'elle constitue le moyen par lequel l'auteur se porte garant des faits qu'il rapporte, et par lequel se constitue la fiabilité du témoignage. P. Ricoeur souligne également son importance : « l'assertion de réalité est inséparable de son couplage avec l'auto-désignation du sujet témoignant. (...) Il ne se borne pas à dire : « j'y étais », il ajoute « croyez-moi »¹². Contrairement à ce que présente Lejeune, le récit est en ce sens à la fois homodiégétique et autodiégétique, et selon nous, l'écart énonciatif entre le témoignage comme genre et l'autobiographie ne se situe pas là, mais plutôt dans le type de première personne qui est en jeu. En effet, comme l'a montré C. Lacoste par une étude textométrique des marqueurs énonciatifs du texte, « les marques de première personne demeurent au sein du texte testimonial, mais il s'agit d'une première personne du pluriel plutôt que du singulier »¹³. Ainsi, le témoin sujet écrivain ne se situe pas de manière marquante comme sujet individuel de son récit, ce que la relative minoration (par rapport à d'autres genres – autobiographique, romanesque) du pronom de 1^e personne du singulier manifeste. Deux raisons expliquent cette spécificité : d'une part, le texte produit constitue la restitution d'un survivant à une expérience d'anéantissement de l'individu, de « désappartenance à soi », l'effacement de la première personne étant le signe langagier signifiant ce mouvement :

À mesure que les corps et les personnalités se dissolvent, les noms tendent à disparaître, si bien que le sujet profond du témoignage, c'est plutôt le nom commun : c'est ce *nous*, qui est le nom qui leur est commun. (Lacoste, 2011, p. 608).

La seconde raison tient à la double posture de l'auteur du témoignage : en effet, le pronom pluriel désigne également une indissociable appartenance à un groupe, celui auquel appartient le survivant au sein de la collectivité de victimes avec laquelle il a vécu, et au nom de laquelle il s'exprime. Ainsi se produit un système de relai entre *je* et *nous*, qui manifeste la collective condition dans laquelle se trouvent le témoin protagoniste et ses compagnons.

J'ai regardé de près : j'ai des poux. Il y en a un dans cette couture. (...) Je l'écrase entre les ongles des pouces. Pour tuer les lentes, il faut chercher encore. A côté du poêle éteint, un autre fouille aussi. Il ne dit rien, mais il écrase entre les ongles, discrètement. D'autres sont venus et nous sommes quatre maintenant, le torse nu, les pouces prêts. (...) Nous en avons tous. (Antelme, 1947, p.118)

Ce glissement peut encore signifier une prise de relai entre deux instances énonciatives, se situant davantage du côté de la posture de l'auteur survivant que de celle du protagoniste victime : en ce sens, elle manifeste un mouvement de superposition entre la voix de l'auteur et celles des autres survivants, entre une trajectoire personnelle et un destin collectif, le témoin parlant ainsi au nom de tous, comme le manifeste Levi¹⁴ dans ce propos cité par Rastier : « J'estime de mon devoir d'accomplir de mon mieux la mission qui m'a été

¹⁰ 1975, 1996

¹¹ Rastier, 2005.

¹² 2000, p. 204-205

¹³ p. 606.

confiée »¹⁵. Le « nous » énonciateur des textes de témoignage est ainsi à la fois restitution de l'expérience communautaire, et transmission d'une voix collective¹⁶.

De la même façon, le destinataire du témoignage est également double : C. Lacoste présente le texte testimonial à la fois comme un hommage à ceux qui ont partagé l'expérience traumatique et comme un message à destination du public contemporain, et plus largement encore, de la postérité ; B. Védrières souligne la complexité de cet « appel à écouter¹⁷», tandis que Rastier insiste sur les « diverses images du lecteur » auquel se destine le témoignage, en montrant qu'à ce titre, l'adresse du texte, fréquemment présente, est révélatrice :

l'adresse (...) *prend à témoin*, à son tour, l'ensemble de la collectivité humaine. L'adresse du témoignage anticipe une communauté : quand une expérience personnelle prétend à l'universalité, elle anticipe et sans doute établit un partage de valeurs.¹⁸

Ainsi, Primo Levi, dès les premières lignes de *Si c'est un homme* nomme son lecteur, avant de l'interpeller, directement, dans le poème qu'il place en tête de son texte.

Vous qui vivez en toute quiétude
Bien au chaud dans vos maisons,
Vous qui trouvez le soir en rentrant
La table mise et des visages amis,
Considérez si c'est un homme
que celui qui peine dans la boue (...)¹⁹

Dans ce contexte énonciatif complexe, qui prend en compte plusieurs exigences, est donc soulevée la question de la transmission et de la fiabilité, par la caution que l'auteur apporte à travers son mode énonciatif ou le projet d'universalité qu'il vise à travers ses destinataires. Dès lors, le texte de témoignage engageant la valeur du vrai, du vérifiable, il peut avoir pour ambition de transmettre un savoir sur ce qui a été. Quelle peut être alors la nature de celui-ci et comment se trouve-t-il au cœur même des enjeux du genre?

3. Le savoir du témoignage, un savoir « malgré tout ».

Témoigner pour un savoir historique

L'auteur du témoignage annonce généralement son engagement de vérité, l'opposant souvent à un projet littéraire. C'est ce que manifeste par exemple l'auteur des mémoires du ghetto de Varsovie, M. Edelman, ainsi que le rapporte, en avant propos, Z. Nalkowska :

Le jeune auteur qui m'a apporté le manuscrit était l'un des dirigeants de l'insurrection juive. Je ne suis pas écrivain, m'a-t-il dit, cela n'a aucune valeur littéraire. Pourtant ce récit sans prétention littéraire réussit ce qui n'est pas donné à tous les chefs-d'oeuvre. (...) C'est en même temps un document authentique sur la puissance collective de l'esprit, sauvé du plus grand désastre que l'histoire des peuples ait connu.²⁰

La valeur documentaire du témoignage concentrationnaire est revendiquée par les auteurs, qui considèrent leur texte comme un « dépôt de mémoire »²¹, un lieu d'enregistrement de faits utile à la constitution du savoir historique sur les camps : « Il m'était devenu clair que puisque l'Histoire sera un jour jugée, je devais témoigner pour ses victimes »²², écrit Wiesel. Il constitue alors, comme le décrit P. Ricoeur, une ressource dont l'historien fait usage, qu'il archive, qu'il constitue en document puis en « preuve documentaire », avant de l'intégrer dans une démarche compréhensive et explicative, dans une continuité qui celle du passage de la mémoire à l'Histoire dans laquelle le témoin dépose, tandis que l'historien critique²³. Cependant, P. Ricoeur met en évidence « sa potentialité d'emplois multiples », dont le travail historique ne constitue qu'un aspect. Ainsi, si le témoignage est

¹⁴ On apporte, dans le cas de l'oeuvre de Primo Levi, la nuance nécessaire à cette idée, du fait de l'existence de différentes versions de manuscrits, dans lesquels le rapport entre les instances « je » et « nous » évolue comme si peu à peu, le texte renonçait pour une part à sa dimension personnelle pour développer davantage le projet testimonial collectif. Voir sur ce plan, les travaux en cours sur les manuscrits de l'auteur.

¹⁵ 1996, p. 378.

¹⁶ Parfois même, la première personne du pluriel manifeste une voix désingularisée, de passeur, comme cette affirmation de Levi, après son récit de la courte vie d'un enfant né au camp : « Rien ne reste de lui : il témoigne à travers mes paroles » (1966, p.25).

¹⁷ 2012.

¹⁸ Rastier, 2002, p.113.

¹⁹ 1958, 2005, p. 10.

²⁰ Edelman, 1983, p.14.

²¹ Ricoeur, 2000, p.206.

²² 1958, 2007, p.11.

²³ Voir Ricoeur, 2000, p. 229.

source de savoir historique et scientifique, il engage également d'autres rapports au savoir, ce que C. Lacoste présente en ces termes :

Le témoignage littéraire n'est pas un document comme un autre ; n'étant pas destiné uniquement à créer de l'archive, mais à être lu et relu, sa textualité importe(...) Précisément : la littérature est ce qui impose la vérité historique à la mémoire de tous, ce qui rend performativement hommage aux morts et ce par quoi se transmet une connaissance intime de la réalité des violences et de la mort vécues au plus près.²⁴

Le savoir, projet constitutif de l'identité de témoin

Le projet du savoir se trouve premier dans l'adoption du statut de témoin : choisir d'adopter une telle posture dans une expérience traumatique, c'est décider d'agir intellectuellement, de faire devenir savoir ce que l'on subit, le faire un objet distinct de ce que l'on est. A. Parrau parle d'éthique du regard, comme d'une démarche par laquelle le fait de décider de voir et d'enregistrer, constitue un geste d'humanité et un acte de résistance : « décrire dans le détail le camp, compter les Blocks et les couchettes, c'est faire de l'attention la plus grande à la réalité l'acte même d'une raison qui ne cède pas devant l'inhumain. C'est faire d'une simple description un impératif de connaissance »²⁵. Dans la continuité de cette pensée, D.Rousset s'exprime ainsi : « Nous étions les cobayes et nous observions »²⁶. Il renverse ainsi, par la force du regard et de l'enregistrement des faits, l'ordre dans l'humanité imposé par les bourreaux. Le projet de savoir devient donc constitutif de la genèse du témoignage, et garant de l'humanité de la victime, qu'il se constitue, mot après mot, dans la mémoire et soit restitué ensuite, ou que cet enregistrement se réalise concrètement, par des notes, des fragments de textes écrits dans le camp même, comme c'est le cas pour *Les Beaux jours de ma jeunesse*, d'Anna Novac :

Je tremblais évidemment pour ma vie mais bien plus encore pour mes notes. J'en parle dans mon journal : « je ne suis rien d'autre que ces feuillets. (...) Je n'écris pas pour moi, bien sûr, je désire ardemment que tout le monde le sache, ce qu'était une journée dans le camp ».²⁷

La connaissance transmise par le témoignage est celle de la réalité des camps, qui transparait à travers le souci de la précision, les faits étant présentés comme s'il s'agissait de « laisser les choses se raconter elles-mêmes »²⁸ mais elle porte surtout sur la nature de l'homme et constitue « un document pour la connaissance de la nature complexe de l'état de malheur »²⁹. C'est aussi ce que souligne A. Wieworka en évoquant « l'intérêt de l'étude des témoignages pour l'enrichissement de la connaissance des mécanismes que les hommes mettent en oeuvre dans les situations extrêmes »³⁰. Les auteurs testimoniaux livrent ainsi des visions d'une humanité présentée dans ses plus extrêmes réalités, comme cet exemple extrait de *Si c'est un homme* l'atteste :

Qu'on imagine maintenant un homme privé non seulement des êtres qu'il aime, mais de sa maison, de ses vêtements, de tout enfin, littéralement de tout ce qu'il possède : ce sera un homme vide, réduit à la souffrance et au besoin, dénué de tout discernement, oublieux de toute dignité : car il n'est pas rare quand on a tout perdu, de se perdre soi-même ; ce sera un homme dont on pourra décider de la vie ou de la mort le cœur léger, sans aucune considération d'ordre humain, si ce n'est, tout au plus, le critère d'utilité.³¹

C'est dans l'exploration des confins de l'humanité qu'il décrit, que Primo Levi apporte une connaissance sur la condition de l'homme, tirant de son expérience le profit que l'on pourrait faire d'une « expérimentation pour déterminer ce qu'il y a d'inné et ce qu'il y a d'acquis dans le comportement de l'homme confronté à la lutte pour la vie »³².

Savoir l'impossible savoir

En même temps que le projet du savoir semble constituer un enjeu premier pour le témoin, il se heurte à ses propres limites. Les différents auteurs de témoignage ne cessent en effet, d'évoquer ses failles, sa « partiellité ». Ainsi, au contraire du mémorialiste, le témoin ne présente que ce qu'il voit, un espace borné à son champ de vision, sans surplomb ni généralisation. Levi décrit ainsi ses journées à décharger des wagons, en insistant sur l'absence de perspective visuelle, de reconstitution d'un espace cohérent auquel le résigne sa tâche :

²⁴ 2011, p. 547.

²⁵ Parrau, 1996, p. 290.

²⁶ Rousset, p.230.

²⁷ 1992, p. X.

²⁸ Levi, 1993.

²⁹ Parrau, 1996, p. 293.

³⁰ Wieworka, 1998, p. 32.

³¹ Levi, 1947, p.35.

³² 1987, p.93.

Sur nos têtes, les nuages mauvais défilent sans interruption pour nous dérober le soleil. De toutes parts, l'étreinte sinistre du fer en traction. Nous n'avons jamais vu où ils finissent, mais nous sentons la présence maligne des barbelés qui nous tiennent séparés du monde.³³

L'écriture du témoignage est marquée par ses références au caractère fragmentaire de l'oeuvre, que les textes de C. Delbo, présentés comme succession d'instantanés rendent parfaitement.

Un autre aspect des limites du témoignage tient à la difficulté de mettre en mots une expérience si extrême : « il nous paraissait impossible de combler la distance que nous découvriions entre le langage dont nous disposions et cette expérience que, pour ma plupart, nous étions encore en train de poursuivre dans notre corps », dit R. Antelme³⁴. Malgré leur réticence devant le rapport de certains événements, leur inquiétude devant la restitution proposée, leurs insatisfactions, les témoins dépassent le mythe de l'indicible par leur acte même, considérant ainsi, que « dire, ce n'est pas banaliser l'horreur³⁵ », tout en soulignant l'immense difficulté qui est la leur, notamment par la fréquente évocation du mal à trouver les mots, comme le résume C. Lacoste :

En effet, une fois admis qu'« il y a, dans l'histoire des camps, "quelque chose", présent chez les survivants, qui ne peut être ni défini ni décrit en termes humains » (Bialot 2002 : 12) [...] il n'en reste pas moins qu'en tournant autour de ce « quelque chose », ils trouvent à chaque fois le moyen de le raconter, soit en trouvant les mots, soit en explicitant les raisons de cette difficulté – preuve qu'il y a toujours quelque chose à *en dire*³⁶.

Enfin, les auteurs présentent parfois les limites de leur propre expérience : restituer les camps, ce devrait être témoigner d'une expérience qui conduit à la mort, et en ce sens, comme le dit R. Klüger, le seul vrai témoin est celui qui n'a pas survécu :

J'ai dit que le problème, c'est que l'auteur ait survécu. (...) Si on écrit, c'est qu'on est vivant. Le récit que l'auteur n'a entrepris que pour porter témoignage sur la grande impasse se transforme malgré lui en « escape story »³⁷.

Finalement donc, le savoir du témoignage semble de toute part fragilisé, ses limites étant constitutives de son identité et de ce qu'il doit transmettre. Car ce savoir n'est pas le sens du parcours d'un témoin, mais plutôt mais plutôt la connaissance d'un parcours qui n'a pas de sens, la reconnaissance/connaissance de l'absence de sens où peut conduire le pire projet de l'humanité. Les limites du savoir du témoignage sont donc nombreuses, qu'elles soient liées au vécu du témoin ou à l'écriture du texte, le texte s'inscrivant comme un savoir « malgré tout » qui engage aussi sa lisibilité. En effet, face aux limites de la production se développent également celles de la lecture, qui ne peut pas non plus saisir ce qui reste si difficile à dire, qui ne reste supportable que parce que le texte est celui d'un survivant. C'est sans doute dans cette double limite du savoir que s'inscrit la spécificité du pacte de lecture du témoignage, dont il nous semble à présent nécessaire d'interroger la réception. Quel peut être le lecteur d'une telle lecture ?

4. Le savoir du lecteur : la réception dans le texte de témoignage, entre émotion et réflexion

P. Ricoeur considère que le texte de témoignage engage une lecture particulière, et que les procédés de l'historiographie peuvent se trouver en crise dans la relation d'expériences à la limite, « qui se fraient un difficile chemin à la rencontre des capacités de réception limitées, ordinaires, d'auditeurs éduqués à une compréhension partagée ».

Les auteurs de témoignage manifestent explicitement leur souci du lecteur : conscients de la véritable épreuve que constitue la lecture, ils cherchent à la préparer. Sans qu'elle n'ait commune mesure avec l'expérience qu'eux-mêmes ont subie, ils considèrent qu'elle n'en constitue pas moins un moment éprouvant. Ainsi, bien souvent, c'est à travers un avant-propos que le témoin prépare son lecteur, lui ménage un seuil, l'interpelle personnellement :

Ce n'est pas parce que maladroit, il s'exprime pauvrement que vous ne comprendrez pas ; c'est parce que vous ne comprendrez pas qu'il s'explique si pauvrement.³⁸

Je suis conscient des défauts de structure de ce livre, et j'en demande pardon au lecteur.³⁹

³³ 1947, p.59.

³⁴ 1947, p.9.

³⁵ Didi-Huberman, 2002, p. 42.

³⁶ 2011, p. 477

³⁷ 1992, 1997, p.153.

³⁸ Wiesel, (1958) 2007, p.13.

³⁹ Levi, 1947, p.8.

Mais, si vous voulez que je vous en parle...⁴⁰

Le témoin justifie sa démarche, reconnaît la difficulté de la lecture, voire son impossibilité, tout en engageant, malgré tout, le lecteur dans cette tentative. Au-delà de cette phase d'entrée dans l'oeuvre, il s'adresse souvent directement au lecteur, comme pour l'accompagner, conscient que le texte « fait mal à lire »⁴¹. Ainsi, l'avant-propos comme les adresses au lecteur renforcent la dimension intersubjective du texte, qui ne se lit dont pas comme un document ou un ouvrage historique, mais engage une reconfiguration subjective et affective de la réalité décrite. Tous les processus d'une réception personnelle sont sollicités, et le fait que l'auteur encourage et souhaite la réflexion de son public, parfois également dans un texte préfaciel, n'empêche pas le fait que celui-ci ne s'engage dans une phase de projection, de fictionnalisation mentale. Comme dans toute lecture – y compris d'ailleurs celle du texte historique ou documentaire – le lecteur est sujet, personnellement engagé.

Dans l'article que Perec consacre au témoignage, cette tension entre lecture subjective et lecture réflexive se trouve engagée : l'auteur insiste sur le fait que les premiers textes de témoins ont souvent été abordés avec des attentes de lecture qui étaient celles du texte romanesque, engageant une lecture émotionnelle non dépassée. Au contraire, il présente l'oeuvre de R. Antelme comme sollicitant, par les dispositifs d'écriture de l'auteur, un lecteur porté à l'analyse. Plusieurs remarques peuvent découler de cette prise de position :

La première, liée à la pragmatique de la lecture, amène à rappeler qu'il existe bien un écart entre la lecture programmée de l'auteur et la lecture effective, écart qu'a notamment mis en évidence U. Eco (1989) : dans la lecture du témoignage, Perec récuse une posture de « compassion facile » en s'appuyant sur l'intention de l'auteur : « nul ne désire, en écrivant, susciter la pitié ; la tendresse ou la révolte. Il s'agissait de faire comprendre ce que l'on ne pouvait pas comprendre ». Mais l'intention d'auteur ne suffit pas à faire la réception du lecteur, et s'il vise la compréhension et la connaissance, il n'empêche pas le lecteur d'éprouver des émotions à la lecture.

La deuxième remarque porte sur les exemples sur lequel Perec s'appuie en début d'article : il oppose en effet les premiers textes de témoignage, dont il critique davantage le pacte de lecture programmé que les comportements du lectorat, aux textes de témoignage tels que celui d'Antelme, qui engagent un pacte différent et se constituent ainsi, en genre spécifique. En réalité donc, Perec n'oppose pas deux réceptions mais deux types d'oeuvres, le premier qu'il considère trop proche du roman, et le second, constitué d'oeuvres d'auteurs qui cherchent résolument à s'écarter du pacte romanesque. Perec distingue donc, non une bonne et une mauvaise réception, mais des textes écrits ou lus en sollicitant une intertextualité et des topiques romanesques d'autres textes révélant spécifiquement du genre du témoignage.

Ceci nous conduit à une troisième remarque : la volonté de se démarquer nettement - dans la posture d'auteur et dans celle du lecteur - du pacte romanesque fondé sur la « feintise », comme l'explique Schaeffer, n'empêche pas le fait que le lecteur lise le témoignage en s'impliquant, en l'actualisant ; peut-il d'ailleurs le lire sans l'actualiser ? Il nous semble plutôt que c'est dans une double posture, affective puis réflexive, qu'il faut saisir le pacte testimonial, et qu'en aucun cas, on ne peut nier la première approche.

On ne le peut, d'une part, parce que l'oeuvre nous engage à cette posture investie : dans sa mise en avant de la quotidienneté de son expérience, des objets et des réalités les plus triviales, l'auteur soutient le lecteur dans l'effort de construction du monde qu'il lui présente ; comment alors, dans le même temps, le défendre de toute actualisation implicite ? C'est ainsi que Levi décrit :

Nous sommes ridicules et répugnants. Notre crâne est complètement chauve le lundi, et couvert d'une courte mousse brunâtre le samedi. Nous avons le visage jaune et bouffi, tailladé en permanence par la main hâtive du barbier et souvent marqué de bleus et de vilaines plaies.

Il présente une vision à la fois factuelle et porteuse d'images du réel vécu : le lecteur développe dans son processus de mise en fiction intérieure les indications précises du témoin, et se projette lui-même dans cette description, même s'il ne peut à l'évidence être question d'une identification proportionnelle au réel vécu.

On ne peut, d'autre part, nier une lecture impliquée parce que l'auteur lui-même sollicite une actualisation, appelle à se figurer personnellement le monde qu'il décrit ; telle est la démarche de Levi, dans certaines de ses interpellations :

Mais les mères, elles mirent tous leurs soins à préparer la nourriture pour le voyage [...] N'en feriez-vous pas autant vous aussi ? Si on devait vous tuer demain avec votre enfant, refuseriez-vous de lui donner à manger aujourd'hui ?⁴²

Dès lors, par la lecture, c'est bien une expérience que vit le lecteur, expérience qui le conduit au savoir : ce que décrit Levi, le lecteur doit tenter d'abord de l'imaginer pour l'appréhender, dans un second temps, comme savoir, ce que G. Didi-Huberman justifie en ces termes : « pour savoir, il faut s'imaginer. La mise en jeu du sujet

⁴⁰ Delbo, 1985, p.14.

⁴¹ L'expression est de J. N. Cru, 2006, p.141.

⁴² Levi, 1947, p.16.

dans l'exercice du voir et du savoir procède d'abord d'un souci épistémologique : on ne sépare pas l'observation de l'observateur lui-même »⁴³.

Nous remettons donc ici en cause en partie, la position de critiques qui considèrent que le témoignage engage uniquement les facultés intellectuelles du lecteur : c'est à notre avis, une lecture partielle de Perec, et trop peu distanciée du discours de certains témoins qui soutiennent la rationalité du genre⁴⁴. Car finalement les témoins, et Perec lui-même, présentent une articulation entre ces deux postures : celui-ci en effet, après avoir analysé l'exemple de l'échec des premières éditions de témoignages, précise que la compréhension du lecteur passe par sa sensibilité, mais une sensibilité qui ne doit pas être celle, affectée et spectaculaire, du roman :

Pour nous rendre sensible à l'univers concentrationnaire, c'est à dire pour faire de ce qui l'avait atteint lui, quelque chose qui pourrait nous atteindre, et pour que son expérience particulière s'épuise dans la nôtre, Robert Antelme élabore et transforme, en les intégrant dans un cadre littéraire spécifique, alors que les autres récits concentrationnaires utilisaient des cadres romanesques élémentaires à peines diversifiés, les faits, les thèmes, les conditions de sa déportation.⁴⁵

L'accès à la compréhension se fait, dans le témoignage, également par l'investissement sensible, un investissement intériorisé, comme le soutient A. Parrau : « il s'agit d'amener le lecteur à saisir *de l'intérieur* la logique de l'idéologie »⁴⁶. Ainsi, l'ambition de transmettre un savoir ne conduit pas à la négation de l'imagination ou la sensibilité du lecteur. Levi décrit également ce mouvement en deux temps, s'appuyant sur l'imagination, l'actualisation personnelle, pour aboutir à la compréhension :

Qu'on imagine maintenant un homme privé non seulement des êtres qu'il aime, mais de sa maison, de ses habitudes, de ses vêtements de tout enfin, littéralement de tout ce qu'il possède [...] On comprendra alors le double sens du terme « camp d'extermination » et ce que nous entendons par l'expression « toucher le fond ».

Confirmant sa position, Levi renverse le mouvement, montrant ainsi que l'accès au savoir, à la compréhension n'est possible sans implication :

Nous savons, en disant cela, que nous serons difficilement compris, et il est bon qu'il en soit ainsi. Mais que chacun considère en soi-même toute la valeur, toute la signification qui s'attache à la plus anodine de nos habitudes quotidiennes, aux mille choses qui nous appartiennent et que même le plus humble des mendiants possède : un mouchoir, une vieille lettre, la photographie d'un être cher. Ces choses-là font partie de nous presque autant que les membres de notre corps [...]

Le trajet heuristique de la lecture du témoignage s'appuie ainsi sur l'investissement de soi pour le dépasser. Perec évoque une circulation entre expérience et littérature et indique comment, par la littérature, se réalise dans « ce va et vient entre le général et le particulier, entre la sensibilité et la lucidité, qui forment la trame même de notre conscience ». C'est bien dans ce terme de va-et-vient – expression que l'on rencontre d'ailleurs dans différentes théories de la réception⁴⁷ - d'alternance entre une réception sensible et une posture interprétative réfléchie, que se réalise la lecture du texte de témoignage, qui mise sur un dépassement de la saisie émotionnelle et la programme, mais la veut intérieure, ressentie, pour ne pas être désincarnée. Ainsi, malgré toutes les limites d'une implication qui ne peut être que partielle, disproportionnée par rapport au vécu du témoin, le lecteur vit, malgré tout, lui-aussi, une expérience marquante, qui le conduit au savoir. C'est bien cette double posture qui rend le témoignage si marquant et fait qu'on ne sort pas indemne d'une telle lecture, ainsi que Perec le souligne : « dévoilé de proche en proche par une série de médiations qui plongent au cœur même de notre sensibilité, l'univers des camps apparaît pour la première fois sans qu'il nous soit possible de nous y soustraire »⁴⁸.

Bibliographie

Textes de témoignages

DELBO, Charlotte (1991[1985]). *La mémoire et les jours*. Paris : Berg International.
– (1995[1965]). *Aucun de nous ne reviendra*. Paris : Les éditions de Minuit.

⁴³ Didi-Huberman, 2002, p.198.

⁴⁴ Nous renvoyons notamment sur ce point à la thèse de C. Lacoste, dans laquelle elle cite notamment, pour défendre cette position, Améry et Perec (2011, p. 586-487)

⁴⁵ 1992, p.93-94.

⁴⁶ Parrau, 1996, p.292.

⁴⁷ Nous renvoyons notamment aux travaux de J.L.Dufays, 2011, *Stéréotype et lecture, essai sur la réception littéraire*, Bruxelles : Peter Lang.

⁴⁸ 1992, p.98.

EDELMAN, Marek (2002). *Mémoires du ghetto de Varsovie*. Paris : Liana Levi.
 KLUGER, Ruth (2010). *Refus de témoigner*. Paris : V. Hamy, 2010.
 LEVI, Primo (1947, 1958 [éd. originale] ; trad. : 1988). *Si c'est un homme*. trad.M.Schruoffenegger. Paris : Julliard.
 NOVAC, Ana (1999[1968]). *Les beaux jours de ma jeunesse*. Paris : Gallimard.
 SEMPRUN, Jorge. (1996[1994]). *L'écriture ou la vie*. Paris : Gallimard.
 – (2001). *Le mort qu'il faut*. Paris : Gallimard.
 ANTELME, Robert (1957[1947]). *L'espèce humaine*. Paris : Gallimard.
 WIESEL, Elie (1955 [éd. originale], 2007[1958] vers. française). *La nuit*. Paris : Les éditions de Minuit.
 ROUSSET, David (1993). *Les jours de notre mort*. Paris : Hachette.

Ouvrages et documents critiques :

COMBE, Dominique (1992). *Les genres littéraires*. Paris : Hachette.
 CRU, J.N. (2006[1929]). *Témoins*. Nancy : Presses universitaires de Nancy.
 DAHAN GAIDA, Laurence (2010). *Dynamiques de la mémoire, Arts, savoir, histoire*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.
 DIDI-HUBERMAN, Georges (2004). *Images malgré tout*. Paris : Les éditions de Minuit.
 FORD, Déborah & NEMES, Charles (1993). *Primo Levi, un écrivain contre l'oubli*, documentaire.
 LACOSTE, Charlotte (2011). *Le témoignage comme genre littéraire en France de 1914 à nos jours*. Thèse de Doctorat, Université Paris Ouest Nanterre La Défense et Université Paris VII Vincennes Saint-Denis.
 HAMBURGER, Käte (1986). *Logique des genres littéraires*, trad. P. Cadiot. Paris : Seuil.
 LEJEUNE, Philippe (1996 [1975]). *Le pacte autobiographique*. Paris : Seuil.
 LEVI, Primo (1983[1982]). *Maintenant ou jamais*, trad. R. Stragliati. Paris : Julliard.
 – (1966) *La trêve*. Paris : Grasset.
 PARRAU, Alain, (1995). *Ecrire les camps*. Paris : Belin.
 PASTRE, Pierre , « Quelques réflexions sur l'organisation de l'activité enseignante », *Recherche et formation*, 56, 2007, 81-93.
 PEREC, Georges, (1992). « Robert Antelme ou la vérité de la littérature », (*Partisans*, n° 8, janvier-février 1963 : 121-134), *L.G. Une aventure des années soixante* : 87-115. Paris : Seuil.
 RASTIER, François, (2005). *Ulysse à Auschwitz. Primo Levi, le survivant*. Paris : Le Cerf.
 – (2002). « Le survivant ou l'Ulysse juif », *Littérature*, n°126, L'épreuve, la posture : 96-120.
 RICOEUR, Philippe (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris : Seuil.
 SCHAEFFER, Jean-Marie (1984). *Qu'est ce qu'un genre littéraire ?*. Paris : Seuil.
 VEDRINES, Bruno (2012). « La figure du lecteur dans les écrits de témoignage. » *Le cartable de Clio*, n°12. Antipodes, Lausanne.
 VIART, Dominique & VERCIER Bruno (20). *La littérature française au présent, Héritage, modernité, mutations*. Paris : Bordas.
 VIEVIORKA, Annette (1998). *L'ère du témoin*. Paris : Plon.